

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 JUILLET 2018

Nombre de Conseillers : 14

Nombre de présents : 14

Nombre d'absents : 0

Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 14

L'an deux mil dix-huit, et le six juillet,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 29 juin 2018

Présents : Laurent DUBUY, Danièle GERMAIN, Philippe DEFER, Françoise PINET, Gérard DONATY, Olivier MARS, Valérie COURTIAL, Clément BENOIT, Florence PLUVINAGE, Jean-Pierre VAPILLON, Françoise FLOURENT, Stéphane HACQUARD, Sandrine ALLATANTE, Pierre-Olivier DOUCHET

Excusés :

Absent :

Secrétaire : Danièle GERMAIN

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 juin 2018.

Ouverture de la séance de Conseil Municipal Enfants et du Conseil Municipal à 18h30 pour le vote du nom attribué à l'école.

DELIBERATION N° 24/2018 : ATTRIBUTION D'UN NOM A L'ECOLE COMMUNALE

Le Conseil Municipal Enfants a souhaité que la commune attribue un nom à l'école communale.

Un concours a été organisé, durant lequel chaque personne domiciliée ou travaillant sur Charnay, pouvait proposer le nom qu'il souhaiterait voir attribué.

Le Conseil Municipal Enfants, lors de sa séance du 19 juin 2018, a procédé au dépouillement des 66 bulletins déposés dans les urnes. Il a retenu 10 propositions intéressantes, et porte au vote du Conseil Municipal, le choix définitif du nom parmi les propositions suivantes :

Ecole des Matins clairs ; Ecole de la Limandière ; Ecole des Pierres Dorées ; Ecole de la Petite Toscane ; Ecole des petits « Jean de Charnay » ; Ecole Edouard Aynard ; Ecole des Tailleurs de Mines ; Ecole Jean d'Ormesson ; Ecole Dorée de Pierres ; Ecole du Citoyen Rampin.

7 membres du Conseil Municipal Enfants plus un pouvoir attribué à Françoise PINET, et 14 membres du Conseil Municipal procèdent au vote.

Aucune proposition n'a atteint la majorité absolue lors du 1^{er} tour du scrutin. Le deuxième tour est organisé entre les deux propositions ayant reçu la majorité des voix, à savoir : Ecole des Matins clairs (8 voix) et Ecole de la Limandière (6 voix)

L'Ecole des Matins clairs recueille 14 voix, Ecole de la Limandière recueille 8 voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Décide de nommer l'école communale de Charnay : **Ecole des Matins clairs**

Village au ♥ des pierres dorées

La séance du Conseil Municipal est suspendue à 19h00 pour permettre au Collectif de riverains et viticulteurs du Chemin Neuf de présenter une nouvelle proposition alternative à la mise en sens unique du Chemin Neuf.

La proposition consiste à créer une voie de circulation unique, à double sens, avec une priorité de passage dans le sens Sud-Nord, matérialisé par une bande blanche continue au sol, empêchant aux véhicules de circuler sur le côté qui s'affaisse, et par des panneaux avec flèches de priorité. Le collectif propose également la création d'un refuge côté gauche, dans le sens Nord-Sud, permettant aux véhicules d'attendre le passage de véhicules venant en face. Le collectif pense que la voie de circulation unique permet de sécuriser l'affaissement de la route et de faire ralentir les véhicules.

Le Maire explique que cette dernière proposition a été entendue, et que le Conseil Municipal va se prononcer sur, soit la mise en sens unique du Chemin Neuf, soit la proposition faite par le Collectif. Il précise que ce vote ne fait pas l'objet d'une délibération puisqu'un arrêté du Maire est suffisant pour les décisions concernant la voirie, mais que, dans un souci démocratique, les deux propositions sont soumises à un vote des membres du Conseil.

La séance de Conseil Municipal est rouverte à 19h30, et les élus se prononcent à 8 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions, en faveur de la mise en sens unique du Chemin Neuf, dans le sens Sud-Nord, entre la Traverse de Pelozanne et la Coursière de Châtillon.

Le Maire informe le Conseil que les arrêtés seront pris pendant l'été, et la signalisation mise en place.

DELIBERATION N° 25/2018 : CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION MARPA « LES 3 RUISSEAUX »

Françoise PINET explique au Conseil Municipal que depuis 2016, un projet de création d'une MARPA est envisagé sur le secteur. Une MARPA est une résidence pour les personnes âgées autonomes, à l'initiative de la MSA, pour les agriculteurs retraités, dont l'objectif est de maintenir les personnes âgées à leur domicile, aussi longtemps que leur santé le leur permet. Dix-huit MARPA existent dans l'Ain, une seule à Fleurie (Rhône).

Les communes de Chamelet, Légny, Ternand, Saint Vérand et Frontenas se sont réunies pour porter ensemble ce projet de MARPA pour la construction d'une résidence sur la commune de Ternand, qui fournit le terrain. L'Opac finance les bâtiments : 24 logements à meubler, avec des locaux en commun pour des repas partagés et des animations.

Les communes portant le projet proposent la création de l'association, qui se chargera de trouver des subventions (MSA, collectivités...) pour l'équipement des locaux communs qui n'est pas pris en charge par l'Opac, pour un montant de 120 000€.

Françoise PINET explique que le projet est intéressant, car c'est une structure à caractère social. Un questionnaire avait été adressé aux personnes âgées de Charnay : sur 30 réponses, la commune a reçu 9 réponses de personnes intéressées par une MARPA. Le taux de remplissage des MARPA dépasse les 80% de fréquentation.

Toutefois, le Conseil Municipal souhaite des renseignements financiers complémentaires avant de se prononcer. La décision est reportée au Conseil Municipal de septembre.

DECISION MODIFICATIVE N° 1/2018 : VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Village au ♥ des pierres dorées

VU la délibération en date du 9 avril 2018 adoptant le budget primitif,

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget primitif de l'exercice en cours ayant entendu l'exposé de M. le Maire, et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité le tableau de virement de crédits suivant :

FONCTIONNEMENT	COMPTE	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
D-66 Charges financières					
	D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance		135,00 €		
D-022 : Dépenses imprévues de Fonctionnement					
	D-022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	135,00 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT		135,00 €	135,00 €		

DIT que ces inscriptions seront inscrites en décision modificative du budget primitif 2018.

1. VIE LOCALE

1-1 Commission culture :

Le planning de la Tour n'est pas complet : en attente de nouvelles inscriptions. Jean-Pierre VAPILLON a mis en place une clé USB pour diffuser le film touristique.

1-2 Associations :

27 juillet : « Barbecue sur les pavés » organisé par l'Association des commerçants.

1-3 Commission Tourisme :

Les Flyers et affiches pour Rosé Nuits d'Eté sont faits et seront affichés fin juillet. L'Harmonie a validé 5/6 musiciens pour se produire en fin de journée pour clôturer le festival. Besoin de bénévoles le midi à la buvette. La décoration du village n'est pas terminée : des fleurs seront installées sur la façade.

Audioguide : Il faudrait les récupérer à l'auberge et les proposer lors de la visite de la Tour. Il faudrait également refaire de la communication pour proposer les audio guides, qui sont peu utilisés.

Salle du patrimoine : Il manque des photos et les tableaux de l'école de peinture.

Visite privilège chez les viticulteurs organisée par l'office du tourisme, des flyers ont été déposés chez les commerçants. Visites et ouvertures des caves sur réservation, dans le cadre du label vignoble et découverte.

1-4 Commission Agriculture environnement :

Stationnement : les arrêtés ont été envoyés à la Sous-Préfecture, les modalités sont applicables. La gendarmerie d'Anse passera verbaliser les contrevenants.

1-5 Commission Artisanat - Commerce :

RAS

Village au ♥ des pierres dorées

1-6 Commission communication :

Site internet :

RAS

Charnay infos :

Distribution en juin du Charnay Infos

Bulletin intercommunal :

La photo est faite, les courriers aux annonceurs ont été envoyés. Retour des articles pour début septembre. Le Forum des associations aura lieu le 2 septembre sur le parvis de 10h00 à 14h00

1-7 Commission travaux :

Commission travaux le 5 juillet.

Mise en ligne sur le site internet des deux appels d'offres :

- Pour la mise en accessibilité PMR du Château (9 lots), visite obligatoire sur rendez-vous, et réponse pour le 26 juillet à 18h (ouverture des plis) et attribution des offres le 1^{er} août.
- Pour le parking entrée sud, visite le 13 juillet à 10h00, réponse pour le 26 juillet à 12h00. Ouverture des plis le 26 juillet à 18h30.

Les barrières de l'école seront posées par l'entreprise Pascal, avant la rentrée scolaire prévue le 3 septembre.

Les chaises de la cantine ont été installées, ainsi que le lave-verre au caveau.

Chaudière de l'école : Une réunion a eu lieu le 28 juin avec SOMECI et DE DIETRICH (excuse du bureau d'étude absent). La commune demande à DE DIETRICH de faire deux propositions : remplacer une chaudière par une grosse chaudière pour toute l'école + une chaudière de secours, avec le passage en manuel d'une chaudière à l'autre. Et une proposition avec une seule chaudière. La situation est conflictuelle : sans solution acceptable, la commune se réserve le droit d'engager une procédure contentieuse du marché public.

Accessibilité :

RAS

Erosion :

RAS

1-9 Commission appels d'offres :

RAS

1-10 Bibliothèque :

RAS

2. FINANCES

Compte au Trésor : 467 048.60€

3. URBANISME :

Village au ♥ des pierres dorées

- DP du PAIN DU GONE (zone U) : Cette DP concerne la régularisation pour la construction d'un muret et l'installation d'un portail en vue de l'aménagement de l'entrée de sa propriété. Notre nuancier étant respecté ainsi que les règles de notre PLU, cette déclaration préalable est acceptée.
- DP de HENNEQUIN Jean-Fabien (zone Nh) : Cette DP concerne la création et modification d'ouvertures, extension de sa terrasse et réfection de sa façade (isolation par l'extérieur) dans une maison de construction neuve contemporaine. Notre nuancier étant respecté, cette déclaration préalable est accordée.
- DP de GUTTON Michel (zone Um) : Cette DP concerne la réfection de menuiseries (volets et fenêtres) et du portail d'entrée. Notre nuancier étant respecté, cette déclaration préalable est accordée.
- PC de TOURNIER Jean-Luc (zone 1AU) : Ce PC modificatif concerne des modifications de surface de son pool house. Cette demande est acceptée.
- PC de MAYERE Guillaume (zone A) : Ce PC concerne l'extension de la maison d'habitation avec un abri voiture et un atelier, et la construction d'un pool house. Le PLU étant respecté, ce permis de construire est accepté.
 - Droit de préemption : maison d'habitation au 10 bd des écoles. La commune ne fait pas usage de son droit de préemption.
 - Droit de préemption : maison d'habitation au 1240 route d'Alix. La commune ne fait pas usage de son droit de préemption

4. VIE SOCIALE

4-1 Petite enfance :
RAS

4-2 Ecole :
94 enfants inscrits pour l'année scolaire 2018-2019.

Un ATSEM quitte la collectivité à la prochaine rentrée, et la commune recrute un agent technique qui aura également les qualifications ATSEM. Lors du Conseil d'école, les enseignantes évoquent le fait que la réduction du temps d'ATSEM allait se ressentir sur la qualité d'enseignement. Françoise PINET a demandé que le compte-rendu du Conseil d'école soit corrigé, car ses propos n'ont pas été correctement retranscrits. Un rendez-vous a été fixé entre le Maire, Françoise PINET, la directrice de l'école et l'inspectrice de circonscription pour évoquer certains dysfonctionnements et tensions au sein de l'école.

4-3 Vie sociale.- Personnes âgées :
Concernant la mutuelle communale, les flyers seront distribués fin juillet.
Distribution des Pâtés de vogue le 21 juillet pour les personnes de plus de 80 ans : 20 personnes sont concernées.

4-4 Agenda 21 :
RAS

4-5 Conseil Municipal d'Enfants :
Le Conseil Municipal Enfants a envoyé une lettre de remerciements à Mme RONZON pour l'aide qu'elle a apporté concernant le choix du nom de l'école (références historiques ou culturelles)

Village au ♥ des pierres dorées

5. INTERCOMMUNALITE

5.1 SIEVA : RAS

5.2 SIVU DE LA PRAY :

Jean-Pierre VAPILLON souhaite faire un courrier aux associations et aux habitants pour que ceux-ci ne jettent rien dans les regards d'eaux pluviales, car le réseau est unitaire, et tout se déverse dans la station d'épuration située à Châtillon (de l'huile de friture a été versée dans les caniveaux de chaque côté du parvis lors de la foire au boudin)

5.3 SYDER : RAS

5.4 Office du tourisme :

Soirée ouverture Rosé Nuits d'Été : soirée très réussie.

5.5 Communauté de Communes :

Aquazergues est toujours fermée malgré une réouverture prévue au 5 juillet.

Une circulaire, transmise par l'AMF, précise que les mercredis sont intégrés dans le périscolaire pour les communes qui passent à 4 jours. Suite à cette décision, la CAF interrogée sur le sujet n'est pas en mesure de donner plus d'explication avant la parution du décret d'application et Jeunesse et Sports ne répond plus aux appels téléphoniques. Le problème se pose pour les communes qui ont un financement CAF. Le Président indique que pour l'instant on ne peut rien faire dans la mesure où nous n'avons pas plus d'informations.

Réunion des Présidents d'intercommunalité organisée par l'AMF69 : Tous les Présidents étaient présents sauf la CAVBS. Il y a eu un échange sur les périmètres des Communautés de Communes dont certains pourraient changer par rapport aux communes qui souhaiteraient quitter leur Communauté de Communes. L'éventualité de la disparition des départements qui entraînerait un changement de statut des Communautés de Communes avec l'idée de communes nouvelles a été évoquée. Au niveau institutionnel, une pause est observée.

DETR 2018 : La réunion s'est tenue en Préfecture le 25 juin dernier. De nombreux dossiers dépassent les 100 000 euros de subventions. Il y avait 15 millions de demandes pour 6 millions de subventions prévus dans le Rhône. Il a été proposé de privilégier les opérations se rapportant au scolaire ou aux équipements périphériques au scolaire. Le pouvoir de décision sur le choix des dossiers retenus revient au Préfet.

5.6 Espace Pierres Folles :

Journée le 7 juillet sur le thème du Japon. La compétence Espace Pierres Folles est reprise par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées. Le SIVU Beaujolais Azergues devra disparaître

6. QUESTIONS DIVERSES

RAS

PROCHAIN CONSEIL LUNDI 3 SEPTEMBRE à 20h00

Village au ♥ des pierres dorées